



# **[COMMUNIQUE DE PRESSE] AGIRC-ARRCO : Un compromis paritaire sur la revalorisation du 1er novembre**

Le Conseil d'administration de l'Agirc-Arrco vient d'acter que la revalorisation prévue au 1er novembre 2024 sera de 1,6%.

D'après l'accord de 2023, les pensions sont revalorisées selon l'inflation, moins un coefficient de 0,4 point. Dans ce cadre, le conseil d'administration dispose d'une marge de manoeuvre lui permettant de plus ou moins se rapprocher de l'inflation selon ses perspectives financières.

La semaine dernière, l'Insee a stabilisé sa prévision d'inflation pour 2024 à 1,8%. De son côté, l'Agirc-Arrco peut s'appuyer sur une situation financière pérenne.

**L'Agirc-Arrco est un organisme paritaire, gouverné par les organisations syndicales et patronales. Ses décisions sont au jour le jour le fruit de compromis.**

**De ce fait, une majorité s'est dessinée pour une revalorisation à 1,6%, c'est-à-dire à mi-chemin entre le cadre de l'accord de 2023 et la prévision d'inflation.**

Ce compromis assure que la revalorisation des pensions interviendra au 1er novembre.

Enfin, il conforte l'Agirc-Arrco comme étant un régime financièrement solide et donc pérenne pour les retraités et futurs retraités.

DÉCLARATION DE YVAN RICORDEAU, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ADJOINT DE LA CFDT



Documents

[Un compromis paritaire sur la revalorisation du 1er novembre](#)